

OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

Code du Travail

Décret n°92-958 du 3 septembre 1992 concernant la manutention manuelle de charges comportant des risques, notamment dorso-lombaires

Décret n°91-451 du 14 mai 1991, relatif à la prévention des risques liés au travail devant des équipements comportant des écrans de visualisation

Obligation de résultats du chef d'entreprise

Réponse aux risques définis dans le Document Unique de l'entreprise

PUBLIC CONCERNE

Tous les salariés, notamment les personnels dont les missions comportent une part d'activité physique

PRE-REQUIS

Être titulaire du Certificat Acteur PRAP en cours de validité

OBJECTIFS

- Être capable de caractériser l'activité physique dans sa situation de travail
- Être capable de situer l'importance des atteintes à la santé (AT/MP) liées à l'activité physique professionnelle et les enjeux humains et économiques pour le personnel et l'entreprise
- Être capable de définir les déterminants d'une activité physique
- Proposer des améliorations de sa situation de travail à partir des déterminants identifiés et participer à leur mise en œuvre et à leur évaluation

CONTENU :

1^{ère} demi-journée :

- Présentation de la formation-action dans la démarche de prévention de l'entreprise.
- Retour d'expérience des apprenants
- L'importance des atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle et les enjeux humains et économiques pour le personnel et l'entreprise.
- Les différents acteurs de la prévention de l'entreprise
- Le fonctionnement du corps humain et ses limites.
- Dans sa situation de travail, description de son activité et repérage des situations pouvant nuire à sa santé.

2^e demi-journée :

- Proposer des améliorations de sa situation de travail :
 - A partir des causes identifiées
 - En agissant sur l'ensemble des composantes de sa situation de travail
 - En prenant en compte les 9 PGP
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- Les aides techniques à la manutention.
- Identifier les personnes concernées et les modes de communication pour la remontée d'informations
- Epreuve certificative
- Bilan

METHODE PEDAGOGIQUE

- Magistrale et démonstrative, participative (exercices seul et en groupe) et formation pratique

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Support pédagogique remis aux participants
- Le client doit mettre à disposition les infrastructures permettant le déroulement en sécurité de la partie théorique et de la partie pratique
- Le client doit fournir à chacun de ses salariés les Équipements de Protection Individuelle (EPI) nécessités par le passage dans les locaux et la manutention de certaines pièces

EVALUATION DE LA FORMATION

Une évaluation formative est menée durant la formation.

Une évaluation certificative est menée à la fin de la formation, permettant de délivrer les certificats de compétences.

INTERVENANT

Formateur titulaire du Certificat de Formateur d'Acteurs PRAP, délivré par l'INRS

AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE est titulaire de l'habilitation, délivrée par l'INRS et l'Assurance Maladie, pour dispenser les formations PRAP IBC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une épreuve certificative est prévue en fin de formation, basée sur des grilles d'évaluation établies par l'INRS, qui a également établi le barème d'évaluation permettant la certification ou non des stagiaires. Les apprenants validés se verront remettre un Certificat d'Acteurs PRAP.

DUREE FORMATION

1 jour (7 heures de face à face pédagogique)

RECYCLAGE

Un Maintien et Actualisation des Compétences doit être réalisé tous les 2 ans

NOMBRE STAGIAIRES

- maximum 10 personnes
- minimum 4 personnes

MODALITES ACCUEIL HANDICAP

Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.